



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2023-098**

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2023

Sommaire

SGAMI / Secrétariat du SGA

R75-2022-12-26-00044 - Arrêté N° 2022D/2943 du 26 décembre 2022 portant désignation des membres du Comité social d'administration de proximité du SGAMI Sud-Ouest et de sa formation spécialisée (3 pages)	Page 3
R75-2023-06-02-00001 - Arrêté N° 2023D/1322 du 02 juin 2023 modifiant l'arrêté N° 2022D/2943 du 26 décembre 2022 portant désignation des membres du Comité social d'administration de proximité du SGAMI Sud-Ouest et de sa formation spécialisée (3 pages)	Page 7

SGAMI

R75-2022-12-26-00044

Arrêté N° 2022D/2943 du 26 décembre 2022 portant
désignation des membres du Comité social
d'administration de proximité du SGAMI Sud-Ouest et
de sa formation spécialisée



Arrêté n° 2022D/2943 du 26 DEC. 2022

portant désignation des membres du
**Comité social d'administration de proximité du SGAMI Sud-Ouest
et de sa formation spécialisée.**

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 06 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales pour la composition de la formation spécialisée ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le Comité social d'administration de proximité du Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud-Ouest est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration

- Monsieur le Préfet délégué pour la défense et la sécurité – Président ;
- Monsieur le Secrétaire général adjoint du SGAMI Sud-Ouest.

b) Représentants du personnel (7 membres titulaires et 7 membres suppléants).

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre d'ALLIANCE POLICE NATIONALE/SAPACMI/SNIPAT/UATS-UNSA	
Mme GASSEIN Jessica	Mme AMADIO Anne
Mme CASTAINGS Sandra	Mme MAGNE-COSSON Catherine
Mme BOURGUET Florence	M. DANNEQUIN Stécy
Au titre de la FSMI-FO	
Mme GALERNE Christine	M. ARNAUD Lionel
M. RUBIO Noël	Mme GENDRAUD Coralie
Mme DEBRABANT Edith	M. DESMOTS Cédric
Au titre de la CFDT	
M. GODET Mehdi	Mme DELOUBES Edwige

Article 3

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre d'ALLIANCE POLICE NATIONALE/SAPACMI/SNIPAT/UATS-UNSA	
Mme GASSEIN Jessica	Mme AMADIO Anne
Mme CASTAINGS Sandra	Mme MAGNE-COSSON Catherine
Mme BOURGUET Florence	M. DANNEQUIN Stécy
Au titre de la FSMI-FO	
Mme DEBRABANT Edith	Mme PIVAUT Valérie
Mme GENDRAUD Coralie	M. MILLET Maurice
M. DESMOTS Cédric	M. FLEURY Alexandre
Au titre de la CFDT	
Mme DELOUBES Edwige	M. GODET Mehdi

Article 4

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé et de sa formation spécialisée entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 5

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait le 26 DEC. 2022

Le Préfet délégué
pour la défense et la sécurité,



SGAMI

R75-2023-06-02-00001

Arrêté N° 2023D/1322 du 02 juin 2023 modifiant
l'arrêté N° 2022D/2943 du 26 décembre 2022 portant
désignation des membres du Comité social
d'administration de proximité du SGAMI Sud-Ouest et
de sa formation spécialisée



**Arrêté n°2023 D/ 1322 du 02 JUIN 2023
modifiant l'arrêté n°2022/D/2943 du 26 décembre 2022
portant désignation des membres du
Comité social d'administration de proximité du SGAMI Sud-Ouest
et de sa formation spécialisée.**

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté n°2022/D/2943 du 26 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité du SGAMI Sud-Ouest et de sa formation spécialisée ;

Vu l'arrêté n° U12451820603083 du 14 avril 2023 portant détachement de Mme Coralie GENDRAUD auprès de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mai 2023 ;

Vu le courriel du 30 mai 2023 de Monsieur Olivier SEIGNEURIN, coordinateur dialogue social FO Préfectures et services du ministère de l'intérieur pour le SGAMI Sud-Ouest, désignant Madame Valérie PIVAUT en tant que représentante du personnel suppléante au comité social d'administration du SGAMI Sud-Ouest et représentante du personnel titulaire au sein de sa formation spécialisée ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du Comité social d'administration de proximité du Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud-Ouest est modifiée comme suit :

(...)

b) Représentants du personnel (7 membres titulaires et 7 membres suppléants).

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre d'ALLIANCE POLICE NATIONALE/SAPACMI/SNIPAT/UATS-UNSA	
Mme GASSEIN Jessica	Mme AMADIO Anne
Mme CASTAINGS Sandra	Mme MAGNE-COSSON Catherine
Mme BOURGUET Florence	M. DANNEQUIN Stécy
Au titre de la FSMI-FO	
Mme GALERNE Christine	M. ARNAUD Lionel
M. RUBIO Noël	Mme PIVAUT Valérie
Mme DEBRABANT Edith	M. DESMOTS Cédric
Au titre de la CFDT	
M. GODET Mehdi	Mme DELOUBES Edwige

Article 2

La composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration susmentionné est modifiée comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre d'ALLIANCE POLICE NATIONALE/SAPACMI/SNIPAT/UATS-UNSA	
Mme GASSEIN Jessica	Mme AMADIO Anne
Mme CASTAINGS Sandra	Mme MAGNE-COSSON Catherine
Mme BOURGUET Florence	M. DANNEQUIN Stécy
Au titre de la FSMI-FO	
Mme DEBRABANT Edith	M. MILLET Maurice
Mme PIVAUT Valérie	M. FLEURY Alexandre
M. DESMOTS Cédric	
Au titre de la CFDT	
Mme DELOUBES Edwige	M. GODET Mehdi

Article 3

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait le 02 JUIN 2023

Le Préfet délégué
pour la défense et la sécurité,

